

présente

le Schéma de l'autonomie 2023-2027

SYNTHÈSE



Relever les défis de l'autonomie



L'enjeu démographique du vieillissement de la population nous amène à repenser nos politiques du bien vieillir et de l'accompagnement des personnes pour favoriser leur autonomie. En effet, en 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans. Plus encore, d'ici 2050, le nombre des plus de 85 ans aura triplé.

Ainsi, ce nouveau schéma vise à promouvoir des solutions concrètes pour toutes les personnes en perte d'autonomie liée à leur âge ou bien à une situation de handicap. Ces solutions dépendent intrinsèquement de l'environnement des personnes et nécessitent des réponses de proximité.

Le Conseil départemental est l'échelon territorial pour y répondre.

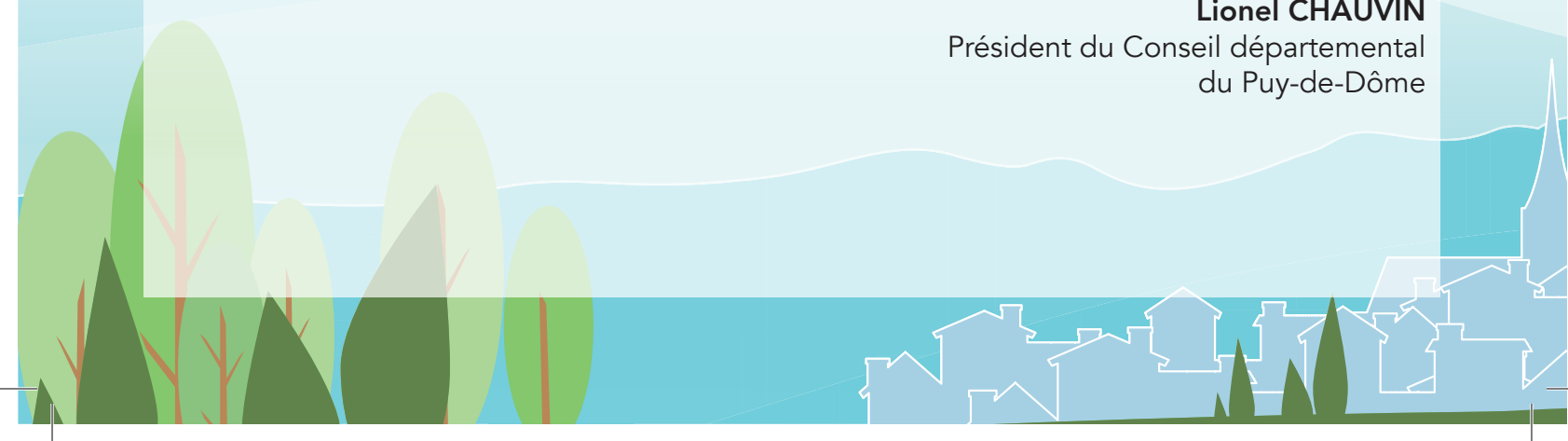
Dans ce cadre, nous avons à innover, en soutenant notamment l'implication des personnes pour qu'elles soient actrices des solutions que nous pourrions construire à leurs côtés. Il s'agit notamment d'amplifier les actions visant l'adaptation et l'aménagement du logement ainsi que le recours aux outils numériques pour répondre à des besoins centrés sur la personne.

La convergence et le décloisonnement des politiques pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doivent permettre de favoriser une culture commune de la prise en compte des personnes selon leurs besoins.

Bien évidemment, nous avons besoin des professionnels pour accompagner ces parcours. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, aux côtés de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour favoriser la promotion de leurs métiers et améliorer leurs conditions de travail.

Ainsi, ce premier schéma de l'autonomie porte le défi de construire une société plus inclusive, permettant aux aidants, aux professionnels et aux aidés de vivre encore mieux sur notre territoire.

Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme



Les ambitions du Département en matière d'autonomie

À travers ce premier schéma de l'autonomie, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme se donne comme ambition d'accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que leurs aidants, tout au long de leur parcours, en tenant compte de tous les aspects de leur vie.

L'objectif sera d'apporter à chacun une réponse de proximité adaptée, dans le respect des choix et habitudes de vie des personnes.

Ce schéma traduit également l'ambition nouvelle de convergence des politiques de l'autonomie menées en faveur des personnes de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap.

Les priorités et actions du Département se concentrent sur plusieurs axes :

- le développement de la proximité et la consolidation de la territorialisation des services,
- la modernisation de l'action publique départementale,
- l'engagement dans des parcours attentionnés,
- la contribution de la collectivité à une meilleure inclusion des personnes âgées ou en situation de handicap,
- la reconnaissance des professionnels des métiers de l'autonomie.

L'ensemble des partenaires qui interviennent sur le territoire ont été associés à l'élaboration de ce schéma. Ce dernier s'inscrit dans les valeurs portées par le Département du Puy-de-Dôme, à savoir :

- le respect des personnes, de leurs choix et de leurs droits,
- la bienveillance dans l'accompagnement des personnes,
- la coopération et la coordination avec et entre les partenaires,
- l'équité et la proximité de l'offre.

Ces ambitions et ces valeurs se retrouvent dans les quatre défis inscrits dans ce nouveau schéma :

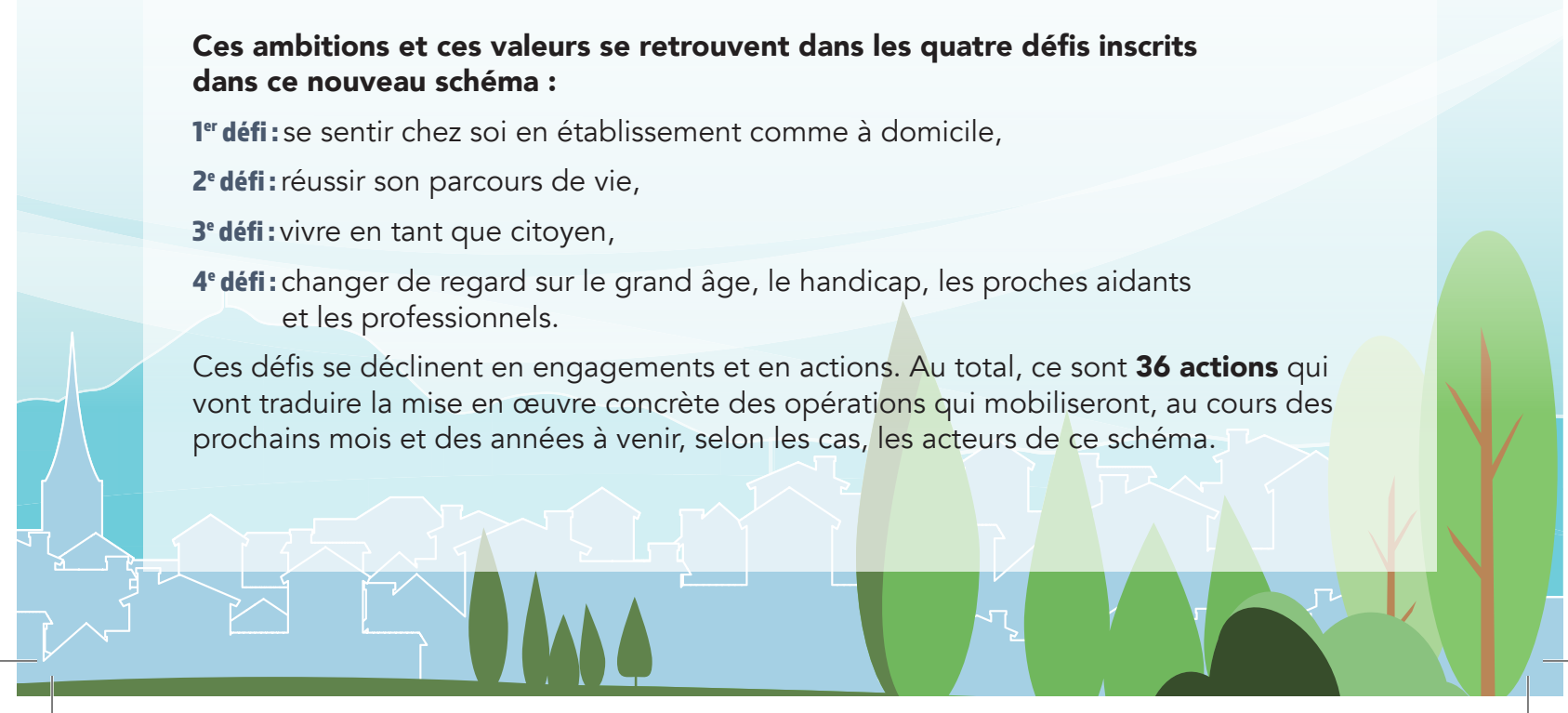
1^{er} défi : se sentir chez soi en établissement comme à domicile,

2^e défi : réussir son parcours de vie,

3^e défi : vivre en tant que citoyen,

4^e défi : changer de regard sur le grand âge, le handicap, les proches aidants et les professionnels.

Ces défis se déclinent en engagements et en actions. Au total, ce sont **36 actions** qui vont traduire la mise en œuvre concrète des opérations qui mobiliseront, au cours des prochains mois et des années à venir, selon les cas, les acteurs de ce schéma.



1^{er} défi :

se sentir chez soi en établissement comme à domicile

Nos engagements pour relever ce défi :

- conforter le maintien à domicile de façon à respecter le choix de vie des personnes qui souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible,
- accompagner et structurer l'évolution de l'offre de services et d'hébergements sur le territoire pour s'adapter et répondre à tous les besoins,
- accompagner les établissements dans le virage domiciliaire pour résider en établissement comme chez soi.

Nos actions

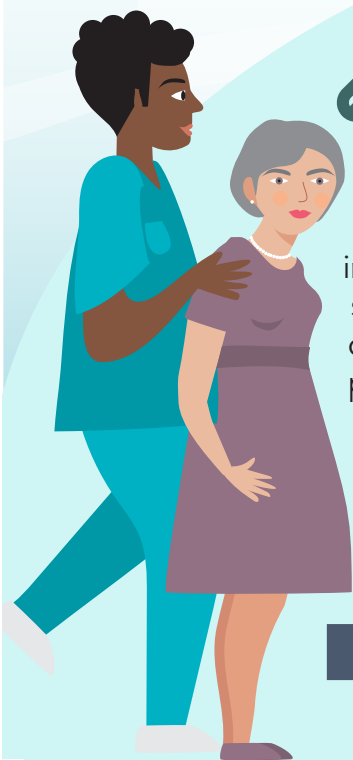
- 1 - Piloter l'offre de service d'aide à domicile et accompagner la mise en place des services autonomie.
- 2 - Favoriser le développement de l'espace autonomie et de dispositifs permettant l'information et l'accès aux aides techniques.
- 3 - Adapter l'habitat à la perte d'autonomie.
- 4 - Soutenir l'offre intermédiaire : les résidences autonomie et les accueillants familiaux agréés.
- 5 - Accompagner et structurer l'émergence d'habitats inclusifs et alternatifs.
- 6 - Moderniser et adapter les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à la grande dépendance par un dispositif d'aide à l'investissement.
- 7 - Favoriser l'expression, la liberté et le respect des droits des usagers et des résidents.
- 8 - Aller vers une convergence du Conseil départemental et de l'Agence régionale de santé (ARS) pour le pilotage de l'offre en établissements et services sociaux / médico-sociaux.
- 9 - Faciliter l'accès à l'accueil temporaire, de jour et d'urgence.
- 10 - Mobiliser tous les leviers pour améliorer la souplesse de l'offre.



FOCUS sur le dispositif espace autonomie 63 (cf. action 2)

L'espace autonomie 63 est un dispositif de prévention de la perte d'autonomie qui s'adresse aux personnes âgées, à celles en situation de handicap (enfants et adultes), aux aidants et aux professionnels. Service gratuit, il a vocation à intervenir sur tout le territoire départemental. Des professionnels (assistants sociaux, ergothérapeutes...) se déplacent au domicile des demandeurs afin de leur apporter conseils et préconisations. Ces évaluations individualisées permettent de répondre à des problématiques liées à l'aménagement du logement et/ou du véhicule, à l'utilisation d'aides techniques ou, plus simplement, de proposer des stratégies de compensation dispensées dans le respect des habitudes de vie de la personne. Un parc d'aides techniques à disposition des ergothérapeutes permet de mettre les usagers en situation au sein de leur domicile.

Contact : espace.autonomie@puy-de-dome.fr / 04 73 14 50 03



2^e défi : réussir son parcours de vie

Nos engagements pour relever ce défi :

- promouvoir la prévention de la perte d'autonomie tout au long de la vie,
- développer des réponses de proximité diversifiées, modulables et territorialisées, pour mieux tenir compte des besoins spécifiques,
- améliorer la lisibilité de l'offre et simplifier les démarches de façon à faciliter l'accès aux informations et aux droits,
- s'engager dans des parcours attentionnés, respectueux des personnes et de leurs attentes.

Nos actions

- 11** - Consolider l'accès aux soins via les Centres départementaux de santé et mobiliser tous les dispositifs associés.
- 12** - Prévenir la perte d'autonomie.
- 13** - Répondre aux besoins spécifiques pour les personnes âgées.
- 14** - Adapter l'offre avec des réponses agiles pour les personnes en situation de handicap cumulant des facteurs de fragilité.
- 15** - Répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- 16** - Coordonner les acteurs pour mieux articuler les réponses au plus près des usagers.
- 17** - Améliorer la lisibilité de l'offre pour les usagers.
- 18** - Renforcer une culture de la qualité et le respect des droits des usagers.
- 19** - Simplifier les procédures de traitement.
- 20** - Créer un réseau de repérage en s'appuyant sur la téléassistance.
- 21** - Poursuivre la démarche d'amélioration continue de l'accueil des usagers.
- 22** - Fluidifier les parcours.



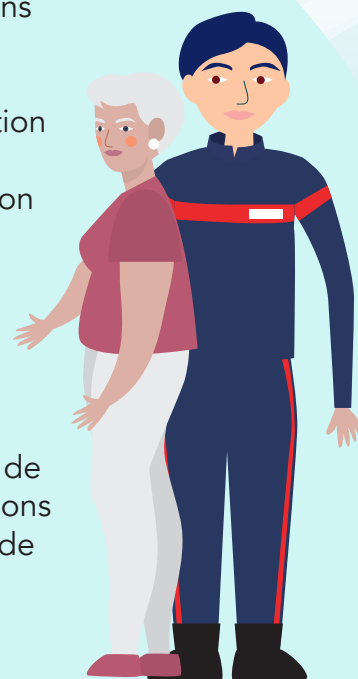
FOCUS sur le dispositif de téléassistance départementale (cf. action 20)

En cas de chute, malaise, urgence médicale, le bénéficiaire de la téléassistance peut, grâce à un transmetteur, entrer directement en contact avec les services d'urgence sans décrocher son téléphone.

Ce dispositif départemental s'adresse aux personnes âgées et à celles en situation de handicap. Cofinancé par les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le dispositif est proposé avec une tarification sociale.

Un pompier du SDIS rend visite neuf fois par an à l'abonné pour des vérifications techniques et d'utilisation. À ce titre, la téléassistance constitue un outil de lutte contre l'isolement et de repérage de situations préoccupantes.

Les téléopérateurs, acteurs de proximité et de confiance, vont être outillés afin de devenir un maillon de la chaîne de repérage des fragilités, en amont des situations d'alerte. De nouvelles actions seront proposées aux personnes les plus isolées de façon à les soutenir dans leur combat contre l'isolement.



3^e défi :

vivre en tant que citoyen

Nos engagements pour relever ce défi :

- recueillir et garantir la prise en compte de la parole des personnes et de leurs aidants pour rendre l'usager-citoyen acteur des politiques de l'autonomie,
- valoriser les pratiques inclusives dans tous les aspects de la vie et de la société (vie scolaire, professionnelle, sociale, culturelle et sportive...),
- promouvoir l'essentiel engagement au sein des associations afin de favoriser la citoyenneté de tous.

Nos actions

- 23** - Concerter et enquêter auprès des usagers et leurs aidants afin de mieux connaître leurs besoins en matière d'accès aux droits et de connaissance des offres.
- 24** - Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 25** - Faciliter l'accès à la vie sociale, culturelle et sportive.
- 26** - Sensibiliser à tous les handicaps dans une logique inclusive.
- 27** - Garantir le respect du droit des usagers pour améliorer la qualité de l'accompagnement.
- 28** - Agir sur les mobilités des personnes âgées et celles en situation de handicap.
- 29** - Favoriser l'engagement associatif.



FOCUS sur le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (cf. action 29)

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), présidé par le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, est constitué de représentants des usagers, des institutions, des organismes professionnels et de personnes qualifiées.

Il est force de proposition pour la mise en œuvre des politiques publiques de la citoyenneté et de l'autonomie sur le territoire, au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. À ce titre, il a été particulièrement associé à l'élaboration de ce schéma.

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, accessibilité, accompagnement médico-social, inclusion sociale et professionnelle, aides humaines ou techniques, maintien à domicile, transport, logement et vie associative, sportive et culturelle. Avec le soutien du Conseil départemental, cette instance souhaite développer une campagne de communication en faveur de l'engagement associatif.

Contact : cdca@puy-de-dome.fr / 04 73 42 24 68

4^e défi :

changer le regard sur le grand âge, le handicap, les proches aidants et les professionnels

Nos engagements pour relever ce défi :

- faire évoluer le regard du grand public sur le vieillissement et le handicap,
- valoriser les talents,
- soutenir les proches aidants et les professionnels de l'accompagnement,
- créer les conditions du libre choix et de l'autodétermination des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap,
- encourager l'initiative et l'expérimentation.

Nos actions

- 30** - Relayer et impulser des communications positives autour des métiers de l'accompagnement.
- 31** - S'engager et accompagner les structures dans la mutation des pratiques professionnelles.
- 32** - Favoriser la coopération et soutenir l'expérimentation.
- 33** - Faire évoluer les pratiques professionnelles afin de développer l'autodétermination.
- 34** - Articuler les stratégies de soutien aux aidants dans une logique de convergence.



Focus

sur les professionnels de l'autonomie (cf. action 30)

Les métiers de l'aide et de l'accompagnement sont fortement touchés par le phénomène de perte d'attractivité.

C'est pourquoi, le Conseil départemental et ses partenaires souhaitent renforcer leurs engagements dans la valorisation de ces métiers en relayant et impulsant une communication positive continue et en structurant leurs échanges sur l'attractivité de ces métiers dans le Puy-de-Dôme.

En complément, le Département entend accompagner les bonnes pratiques managériales des employeurs permettant de faciliter le recrutement, la formation, l'accompagnement dans l'emploi et la fidélisation des professionnels.

Ensemble, révélons nos talents !



Pilotage et de gouvernance

Nos engagements :

- assurer l'inscription du Département dans les expérimentations nationales à venir et participer aux réflexions et travaux nationaux,
- proposer des temps de rencontre réguliers avec nos partenaires locaux et départementaux,
- améliorer la coordination, la lisibilité et la communication des stratégies, financements et dispositifs en faveur de l'autonomie,
- piloter de manière étroite avec l'Agence régionale de santé les stratégies de la politique de l'autonomie,
- associer à ce pilotage les professionnels de la coordination des acteurs et le CDCA.

Nos actions

35 - Confier au Département un rôle d'accompagnateur et de facilitateur des synergies et initiatives locales.

36 - Mettre en place un pilotage intégré des politiques en faveur de l'autonomie.

Ce premier schéma départemental de l'autonomie se veut dynamique et agile. Le Département se positionne en tant qu'accompagnateur et facilitateur des synergies locales mais aussi en tant que garant de l'alignement et de la cohérence des actions. Le schéma sera présenté annuellement en session départementale et pourra être amendé afin de l'adapter aux évolutions contextuelles et réglementaires mais aussi de façon à pouvoir tenir compte des innovations et pistes d'amélioration émergentes.


PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU PUY-DE-DÔME**
Pôle solidarités sociales
Direction de l'autonomie
Centre Pierre-Bouchaudy
4 place Michel de l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand
04 73 42 49 50
pss@puy-de-dome.fr


MDPH 63
Maison départementale
des personnes handicapées
du **PUY-DE-DÔME**

**MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**
11 rue Vaucanson
63100 Clermont-Ferrand
04 73 74 51 20
mdph@mdph63.fr


cdca
Conseil Départemental
de la **Citoyenneté**
et de l'**Autonomie**
du Puy-de-Dôme

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)**
04 73 42 24 68
CDCA@puy-de-dome.fr